



## Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GEHIN, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 28 septembre 2023

### PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Frédéric GEHIN, Maire	X	
Lionel RITTNER, 1 <sup>er</sup> adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 <sup>ème</sup> adjointe		<i>Pouvoir à Hervé DELBEGUE</i>
Hervé DELBEGUE, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X	
Marie-Claude GARIN, 4 <sup>ème</sup> adjointe	X	
Alain CHADI	X	
Christine GUIMOYAS	X	
Jocelyne SCAPPATURA		<i>Pouvoir à Christine GUIMOYAS</i>
Grégory MEYER	X	
Fabienne SALAMAND		<i>Pouvoir à Yoann ZINOPOULOS</i>
Yoann ZINOPOULOS	X	
Sophie GUILLAUD-PIVOT	X	
Anthony BOUVIER	X	
Aline BOSSY	X	
René VIAL	X	
François MANON	X	
Ioan FILIMON	X	
Marie-Christine SAGNAL	X	
Monique BERTRAND	X	

**POUVOIRS :**

- Mme Marie-Hélène LAJON donne pouvoir à Hervé DELBEGUE
- Mme Jocelyne SCAPPATURA donne pouvoir à Christine GUIMOYAS
- Mme Fabienne SALAMAND donne pouvoir à Yoann ZINOPOULOS

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers présents, soit 16 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir **Marie-Claude GARIN**.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 29 juin 2023
- Retour sur les décisions prises par délégation
- RESSOURCES HUMAINES : Adoption du tableau des emplois
- TRAVAUX : Validation de l'Avant-Projet définitif du projet d'agrandissement du restaurant scolaire
- TRAVAUX : Validation de l'Avant-Projet définitif du projet de construction d'un immeuble abritant la pharmacie et des logements
- FINANCES : versement aux associations des subventions 2022 non versées
- FINANCES : détermination d'une indemnité pour l'occupation temporaire du Local du Chaudron.
- URBANISME : avis du conseil municipal sur le projet de la SAS *Couleurs Métha*, installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement, sur la commune de Les Avenières Veyrins-Thuellin.
- Questions diverses
  - o Point d'information sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
  - o Tour de table

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu a été adressé par mail le 30 juin dernier. Le compte-rendu est validé.

**RETOUR SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

- *Décision n°2023-12 – Aménagements de sécurité sur la Route de Bugnon*  
Société Colas France, montant des travaux : 38 343,20€ HT
- *Décision n°2023-13 - Remplacement de la chaudière de la Salle Polyvalente*  
Société Rey Frères Services, montant des travaux : 29 022€ HT
- *Décision n°2023-14 – Démolition du bâtiment situé sur la parcelle A196*  
EURL CV Maçonnerie TP, montant des travaux 7 500€ HT

**DÉLIBÉRATION n°2023-08-01**  
**RESSOURCES HUMAINES : Adoption du tableau des emplois**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, qui fixe l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste. Il rappelle les différentes réorganisations des services communaux ayant eu lieu ces derniers mois, pour s'adapter aux mobilités de personnel, et rendre le service à l'utilisateur plus efficient.

**Le conseil municipal,**

**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
  
- APPROUVE le tableau des emplois de la Commune de Corbelin tel que joint à la délibération
- AUTORISE Monsieur le Maire, à procéder à la signature de toutes les pièces relatives à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION n°2023-08-02**  
**TRAVAUX : Validation de l'Avant-Projet Définitif**  
**du projet d'agrandissement du restaurant scolaire**

Lionel RITTNER, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente le dossier d'Avant-Projet Définitif (APD) pour l'agrandissement du restaurant scolaire.

*Il indique notamment que le projet a évolué par rapport au programme initial avec une extension d'environ 100m<sup>2</sup> contre 70m<sup>2</sup> à l'origine. Le projet intègre également la réfection des sanitaires côté élémentaire, pour mise en conformité.*

*René VIAL reprend le montant voté au moment du budget primitif, qui s'élevait à 340.000€. A son sens, l'augmentation du coût de la construction ne peut pas expliquer un tel dérapage financier.*

*Lionel RITTNER indique avoir déjà donné les explications, à savoir l'augmentation de la surface de 30m<sup>2</sup> et l'intégration de la réfection des sanitaires dans le projet. Il explique toutefois rester optimiste quant au chiffrage et dit attendre le résultat des consultations, car les carnets de commande des entreprises se vident, et que les prix vont probablement baisser.*

*Frédéric GEHIN précise que le budget primitif intégrait le seul travail du programmiste, qui est forcément ajusté lors des échanges avec la maîtrise d'œuvre. Il rappelle également l'impacte de la RE2020 sur les efforts complémentaires à fournir sur l'isolation des bâtiments et le mode de chauffage. Enfin, il rappelle que le travail sur l'obtention de subventions supplémentaires est à poursuivre.*

*René VIAL indique que la minorité va s'abstenir. Il se dit favorable à l'investissement en tant que tel mais ne trouve pas normal de reporter le coût de la maîtrise d'œuvre, qui ne permet pas d'avoir une vision globale, et regrette que les montants annoncés soient approximatifs et que l'ensemble des subventions ne soit pas connu.*

**Le conseil municipal,**

**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 4 (René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND)
  
- APPROUVE l'avant-projet définitif (APD) valant engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux, sous réserve de la prise en compte effective des réserves formulées par le service chargé de la conduite de l'opération dans le cadre de l'élément de mission PRO (phase projet) ;
- APPROUVE le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 634 529,45€ HT ;
- DIT que l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre fera l'objet d'une délibération ultérieure
- AUTORISE le Maire, ou le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer le permis de construire correspondant à cette opération et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier ;

**DÉLIBÉRATION n°2023-08-03**  
**TRAVAUX : Validation de l'Avant-Projet définitif**  
**du projet de construction d'un immeuble**  
**abritant la pharmacie et des logements**

Lionel RITTNER, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente le dossier d'Avant-Projet Définitif (APD) pour le projet de construction d'un immeuble abritant la pharmacie et des logements.

*Frédéric GEHIN précise d'emblée que ce projet bénéficiera d'une subvention de la Région, inscrite au Plan Région, et génèrera des revenus issus de la vente des logements, et du loyer de la pharmacie.*

*Lionel RITTNER présente les derniers choix techniques sur ce projet :*

- *L'installation d'une jacobine supplémentaire, permettant de proposer deux logements aménageables en T4*
- *Les caves sont aménagées avec un accès spécifique sur le côté du bâtiment, pour des raisons architecturales et esthétiques*

*Il indique, au même titre que le restaurant scolaire, que le budget sera à affiner en fonction des consultations des entreprises, au regard de la conjoncture.*

*René VIAL rappelle qu'une enveloppe de 600.000€ était prévue au budget primitif 2023. L'enveloppe présentée en réunion se monte 927.000€, sans la maîtrise d'œuvre. Il fait part de son inquiétude.*

*Lionel RITTNER précise que certains choix techniques ont entraîné un surcoût, notamment le choix d'une isolation par l'extérieur et la pose de menuiserie alu/bois pour garantir l'isolation thermique, un aspect qualitatif et minimiser l'entretien.*

*René VIAL demande le détail des recettes, et le coût au mètre carré.*

*Lionel RITTNER rappelle la subvention de la région d'environ 150.000€. La volatilité du marché immobilier ne permet pas de s'engager sur un prix de vente des logements à ce jour.*

*Le loyer pour la pharmacie se situera à 10€/m<sup>2</sup>.*

*Il estime le reste à charge pour la commune entre 300 et 500.000€. Il précise également que d'autres cessions sont en cours pour financer l'opération.*

*René VIAL demande si un ratio a été déterminé pour la partie pharmacie, sur le coût total du projet.*

*Lionel RITTNER indique que ce travail sera fait par l'économiste dans la phase PRO.*

*Frédéric GEHIN précise que l'aménagement intérieur ni du commerce ni des logements n'est à la charge de la Mairie. Il réitère les propos de Lionel RITTNER, qu'il est important d'attendre le rendu des appels d'offres pour avoir une vision précise sur le budget.*

*Frédéric GEHIN souligne que les deux projets se montent à environ 1,5 millions d'euros, contre près d'1,6 millions à l'époque pour la seule Mairie.*

*François MANON rappelle l'obligation de mise en conformité de la Mairie. Lionel RITTNER lui précise que la seule mise en accessibilité se montait à 225.000€, et que l'ascenseur à doubles-portes était superflu.*

*René VIAL précise que le projet concernait la Mairie, mais également la Salle du Conseil, la Salle des Fêtes, et l'agence postale ; et qu'il était également nécessaire de rénover le solivage de l'école, et la la toiture de la Mairie.*

*Frédéric GEHIN prend note de la position de la minorité.*

**Le conseil municipal,**

**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 4 (René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND)
  
- APPROUVE l'avant-projet définitif (APD) valant engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux, sous réserve de la prise en compte effective des réserves formulées par le service chargé de la conduite de l'opération dans le cadre de l'élément de mission PRO (phase projet) ;
- APPROUVE le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 927 000€ HT ;
- DIT que l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre fera l'objet d'une délibération ultérieure
- AUTORISE le Maire, ou le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer le permis de construire correspondant à cette opération et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier ;

**DÉLIBÉRATION n°2023-08-04**  
**FINANCES : versement aux associations**  
**des subventions 2022 non versées**

Monsieur le Maire indique qu'en 2022 certaines subventions aux associations n'ont pas été versées. Il précise que le versement des subventions doit faire l'objet d'une demande écrite de leur part, et qu'elle doit être assortie de la présentation de leurs bilans moraux et financiers annuels.

Il indique que ces précisions de méthode ont été transmises aux associations concernées.

En conséquence, il propose le versement, en 2023, des reliquats de subventions dus au titre de l'année 2022, à savoir :

- ACCA : 200€
- Harmonie des Tisserands : 200€
- Sou des écoles : 2000€

*René VIAL trouve dommage de faire patienter une petite association comme l'Harmonie des Tisserands, car la subvention est aussi une monnaie d'échanges pour l'animation des cérémonies officielles.*

*Frédéric GEHIN entend la remarque, et précise que la subvention 2023 a été versée directement.*

**Le conseil municipal,**

**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 19
  - CONTRE : 0
  - ABSTENTION : 0
- 
- APPROUVE le versement des reliquats de subventions 2022, telles que détaillés ci-dessus
  - DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice,
  - AUTORISE Monsieur le Maire, à procéder à la signature de toutes les pièces relatives à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION n°2023-08-05**  
**FINANCES : détermination d'une indemnité**  
**pour l'occupation temporaire du local du Chaudron**

Monsieur le Maire indique qu'une demande d'occupation temporaire du local du Chaudron a été adressée à la Mairie. La demande provient d'un artisan local qui souhaite exposer ses créations. Il est proposé de rédiger un bail d'occupation précaire, et de fixer le tarif d'occupation mensuel à 120 euros mensuels.

*Marie-Claude GARIN indique avoir rencontré Madame MILOKANOVIC de l'association Qu'art-elles, qui fait de l'artisanat. Elle est à la recherche d'un local pour présenter ses créations et réaliser des animations avec les enfants.*

**Le conseil municipal,**

**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
  
- APPROUVE le tarif de 120€ mensuels pour la mise à disposition, dans le cadre d'un bail précaire, du local du Chaudron.
- AUTORISE Monsieur le Maire, à procéder à la signature de toutes les pièces relatives à ce dossier.
- AUTORISE Monsieur le Maire, à procéder à la signature de toutes les pièces relatives à ce dossier.



**DÉLIBÉRATION n°2023-08-06**  
**URBANISME : avis du conseil municipal**  
**sur le projet de la SAS Couleurs Métha,**  
**installation classée pour la protection de l'environnement**  
**soumise à enregistrement, sur la commune de Les Avenières Veyrins-Thuellin.**

Monsieur le Maire indique que la SAS COULEURS METHA a déposé en Préfecture une demande d'enregistrement en vue d'augmenter la capacité de production de méthanisation agricole, sur le site Route du Plateau, aux Avenières Veyrins-Thuellin.

Ce projet fera l'objet d'une consultation du public, en Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin du 2 octobre 2023 à 9h00 au 30 octobre 2023 à 17h00.

Conformément à la réglementation, et la Commune de Corbelin se trouvant dans le périmètre d'un kilomètre de l'installation projetée, et étant concernée par le plan d'épandage de celle-ci, l'avis du Conseil municipal est sollicité.

Monsieur le Maire souhaite toutefois attirer l'attention du Conseil municipal sur la problématique du trafic routier, et du passage des engins en direction et en provenance de l'installation, thématique qui ne semble pas avoir été traitée dans le cadre de l'étude fournie, et ne l'avait pas été lors de l'installation initiale.

*Suspension de séance à 19h35. Reprise de séance à 20h00*

*René VIAL indique ne pas être contre la méthanisation et trouve qu'il s'agit d'une bonne solution. Il partage la nécessité de s'adapter, et entend la difficulté liée au transport, rappelant que chaque habitant ne souhaite pas avoir de méthaniseur vers chez lui.*

*François MANON se dit favorable à la solution de méthanisation et souhaite que l'on puisse trouver une solution de compromis à ce sujet.*

*Grégory MEYER indique avoir découvert le projet de méthaniseur à son démarrage, et regrette qu'il n'y ait pas eu de discussion à ce sujet. Il indique n'avoir pas eu d'information sur les différents emplacements à l'époque. Il souhaite qu'une réflexion puisse être menée quant aux aménagements, qu'on puisse présenter des données chiffrées et étayées. Il demande que l'on communique également sur les périodes de fort trafic.*

*Yoann ZINOPOULOS a bien noté que le projet présenté n'entraînera pas d'augmentation du flux, selon les informations données. Il précise participer à la réflexion sur le schéma intercommunal cyclable, notamment la création d'un lien avec la Commune des Avenières Veyrins-Thuellin. Il indique que le trajet via les Combes de Parjin faisait partie du projet, mais il s'en trouve compromis en raison du flux de poids-lourds trop important. Il considère que l'emplacement du méthaniseur n'est pas bon, notamment en ce qu'il compromet d'autres projets. Il reste cependant favorable au principe de la méthanisation en tant que tel.*

*Hervé DELBEGUE invite les personnes à visiter l'installation, pour lever les différents a priori, notamment sur les odeurs. Il souligne cependant que le nombre de passages nécessite de trouver une solution rapidement pour dévier la circulation sur cette zone.*

*Lionel RITTNER se félicite de la façon dont est traitée le dossier. Il remercie les personnes présentes qui ont pu – pendant la suspension de séance – apporter les explications qui manquaient jusqu'alors. Il confirme le besoin du gaz et invite les associés à intégrer dans leur réflexion le développement de leur activité. Toutefois, il souligne la nécessité d'assurer aux habitants et aux riverains plus particulièrement*

*la tranquillité dont ils ont besoin. Il appelle à mieux anticiper la communication sur les jours de passage et à s'organiser pour dévier la circulation voire créer de nouveaux accès avec des voies adaptées.*

*Alain CHADI confirme les bénéfices du méthaniseur. Il partage cependant les difficultés quant à la circulation. La mise en place d'une meilleure communication serait une première étape, mais il est nécessaire d'étudier la question des mobilités plus précisément, en intégrant la question de l'entretien des voiries et leur coût.*

*Marie-Claude GARIN indique avoir visité l'installation. Elle confirme qu'il est nécessaire de prévoir un temps d'échanges à ce sujet, en vue de la création d'un accès spécifique, comme c'est le cas dans d'autres entreprises.*

*Frédéric GEHIN conclut en saluant la qualité des débats. Il propose que la position à adopter reflète le soutien au principe de la méthanisation, étant convaincu qu'il s'agit d'une énergie d'avenir, et qu'il est nécessaire d'accompagner la transition agricole. Il prend note des nuisances olfactives marginales. Il souhaite cependant que soit traitée en priorité la question des trafics et des flux, et demande que les différents acteurs se réunissent rapidement. Il indique prendre contact à cet effet avec Madame la Maire des Avenières Veyrins-Thuellin.*

### **Le conseil municipal,**

#### **Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
  
- EMET un avis **favorable avec réserves** quant au projet de la SAS Couleurs Métha, installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement.
- DIT que les réserves émises concernent la problématique de la gestion des trafics de desserte de l'installation.
- DEMANDE la réalisation d'aménagements tendant à réduire leur impact à brève échéance
- SOLLICITE l'organisation d'une rencontre avec l'entreprise concernée et la Commune des Avenières Veyrins-Thuellin à cet égard.
- MANDATE Monsieur le Maire pour transmettre dans les délais impartis, et selon les modalités définies, l'avis du Conseil municipal à la Préfecture de l'Isère.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **■ Présentation de l'appel à projet pour la vente de terrains communaux**

Frédéric GEHIN présente le cahier des charges succinct visant à la mise en vente de deux parcelles communales, dont celle ayant fait l'objet de l'exercice du droit de préemption cette année. Il indique que le présent cahier des charges sera diffusé largement, en toute transparence.

Il est le reflet de la volonté de maîtrise du développement du village sur la base des objectifs qui y sont fixés et qui seront réaffirmés dans le PLU.

*François MANON salue l'initiative de lier les deux parcelles, et propose que les investisseurs puissent proposer un projet global incluant la parcelle 95 également.*

*Il est précisé que cette parcelle appartient à un propriétaire privé, mais qu'effectivement, les investisseurs intéressés peuvent prendre attache avec ce dernier.*

*François MANON rappelle la responsabilité de la Mairie pour que la Commune ne soit pas une ville-dortoir et suggère d'utiliser les différents niveaux du champ de mars pour faciliter les déplacements sur ce secteur. Il demande à orienter vers des bâtiments à énergie positive.*

*Frédéric GEHIN précise la position initiale du cahier des charges qui est de ne pas poser trop de contraintes dès le départ pour permettre au maximum d'investisseurs de répondre, et ensuite d'engager des discussions avec ces derniers.*

*François MANON attire l'attention sur le pourcentage de surfaces imperméabilisées, la présence d'arbres notamment à grand développement, et la nécessité de traiter les eaux pluviales sur la parcelle.*

*Frédéric GEHIN rappelle que beaucoup de ces questions seront également traitées dans le cadre du prochain PLU, notamment dans le cadre d'une OAP environnementale.*

*Lionel RITTNER partage l'avis de François MANON sur l'utilisation des différents niveaux, et rappelle que c'est ce qui sera fait au niveau du bâtiment abritant la pharmacie. Il attire l'attention sur la période actuelle, difficile pour le secteur de la construction, et souhaite ne pas mettre trop de barrières dès le cahier des charges pour favoriser les discussions avec les intervenants ensuite.*

▪ **Point d'information sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné**

- *Frédéric GEHIN indique que la politique publique énergies renouvelables a été votée lors du Conseil communautaires de juillet dernier. Elle vise à accompagner les communes sur la définition des zones d'accélération, avec l'objectif d'obtenir une vision globale sur le territoire, et son potentiel d'énergies renouvelables. Il précise que sont concernées les énergies suivantes : méthanisation, photovoltaïque, éolien, production d'énergies à partir de biomasse. Il est fixé l'objectif de définir les zones concernées d'ici la fin de l'année 2023.*
- *Yoann ZINOPOULOS revient sur les commissions mobilités, et notamment sur deux projets en cours. Le premier vise à déployer un parc de 40 Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour 2024. Les conditions d'éligibilité et les modalités d'utilisation sont en cours de calage. Il est envisagé de porter le parc à une centaine de vélos si l'opération se révèle être un succès. Le second concerne la définition d'un Schéma directeur cyclable à l'échelle des Balcons. L'objectif est de travailler en polarités et notamment sur les liaisons. Pour Corbelin, il s'agit d'organiser une liaison avec la Commune des Avenières Veyrins-Thuellin. La fin du schéma est prévue pour septembre 2024. Plusieurs phases sont prévues, dont la première étant le diagnostic, grâce à la diffusion d'un questionnaire.*
- *Marie-Claude GARIN indique que la réflexion sur les hébergements d'urgence se poursuit. Il s'agit d'intégrer dans la réflexion les besoins qui ont pour origine les violences intrafamiliales ou les ruptures familiales. Elle informe également que la résidence artistique pour les trois prochaines années a été lancée. Il s'agit de danse contemporaine.*
- *Alain CHADI indique que la dernière commission transversale a permis de faire le bilan des appels à projets à destination des communes, leur permettant d'obtenir une subvention pour les projets communaux portant sur les thématiques de mobilités ou de transition. 68 dossiers ont été reçus, et 2 millions d'euros distribués en 2023 pour 59 dossiers. Corbelin a notamment été bénéficiaire dans le cadre des aménagements réalisés au Bugnon.*
- *Sophie GUILLAUD PIVOT indique avoir participé à la réunion relative à l'égalité femmes-hommes. Il en ressort la volonté d'exemplarité de la Communauté de communes sur le sujet et*

*la volonté de fédérer différents partenaires. Il s'agira de canaliser les différentes actions et dresser d'abord un état des lieux sur le territoire.*

▪ **Tour de table**

*Hervé DELBEGUE indique que des travaux de réfection de l'enrobé sur un ouvrage Route du Mallein sont en cours. Les travaux d'aménagement au Bugnon auront lieu à compter du 23 octobre.*

*Trois poteaux incendie, hors service, vont être remplacés d'ici la fin de l'année. Le fauchage d'automne devrait démarrer dans les prochains jours. Enfin, il informe qu'un exercice PPMS-attentat a eu lieu à l'école publique le 9 octobre dernier. Deux autres exercices sont prévus, dont un en présence des services de la Gendarmerie.*

*Yoann ZINOPOULOS indique que deux abris à vélo, financés en majorité par la Communauté de communes seront installés sur la Commune, l'un à proximité de la Salle polyvalente, l'autre au centre-village. Des arceaux seront également installés à différents points de la Commune.*

*Il informe également que de nouveaux micros équipent la salle du Conseil municipal, et qu'une mise à niveau de la sono de la Salle polyvalente a été faite.*

*Enfin, en l'absence de Fabienne SALAMAND, il informe que la Commission Enfance aura lieu ce jeudi 12 octobre. Sont inscrits à l'ordre du jour la création du LAEP (lieu d'accueil enfants-parents), le retour sur la rentrée scolaire, et le renouvellement du Conseil Municipal Enfants. A ce sujet, Aline BOSSY indique que les élections auront lieu à la rentrée des vacances de la Toussaint, et lance un appel aux bénévoles pour l'encadrement du CME.*

*Grégory MEYER indique avoir pu tester le questionnaire dans le cadre du schéma directeur cyclable. Il a demandé que les associations cyclistes locales puissent être impliquées dans la réflexion.*

*Il informe avoir participé à la journée de l'eau. Les documents présentés seront transmis.*

*François MANON informe de la nécessité de travail avec l'Agence de l'Eau sur les questions d'aménagements liées au grand cycle de l'eau. Frédéric GEHIN partage le besoin d'ingénierie sur ces questions.*

*Il indique que la distribution des bacs jaunes est prévue du 17 au 19 octobre prochains. À la suite de l'inventaire auprès des particuliers, il fait part de la rupture de stocks des composteurs individuels.*

-  
-

*Sophie GUILLAUD-PIVOT indique que l'Action Jeunes organise une formation PSC1 les 23 et 24 octobre à Corbelin. L'adhésion à l'Action Jeunes coûte 6€, et la formation peut être financée grâce au Pass Région, ou pour le prix de 30€.*

*Marie-Claude GARIN rappelle que le repas des anciens est prévu ce dimanche 15 octobre. 152 personnes sont inscrites, contre 133 merci 2022. La mise en place de la salle est prévue samedi après-midi, les volontaires sont les bienvenus.*

*Elle indique également que la commission ad-hoc du CCAS s'est réunie pour mettre en œuvre un plan canicule visant à caler une procédure de prise en charge des populations fragiles lors des prochains épisodes.*

*Enfin, elle informe de la tenue de la lecture-spectacle JALMALV (jusqu'à la mort accompagner la vie) ce vendredi 13 octobre à 20h.*

*Frédéric GEHIN rappelle que le prochain Café-discute aura lieu le 4 novembre à partir de 10h, en Salle du Conseil.*

**Prochaines réunions du Conseil municipal :**

- Jeudi 16 novembre
- Jeudi 14 décembre

La séance est levée à 21h10.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

*Pas de questions.*

## **FEUILLET DE CLOTURE**

### **Séance du 10 octobre 2023**

- Délibération n°2023-08-01 - RESSOURCES HUMAINES : Adoption du tableau des emplois  
*Adoption à la majorité*
  
- Délibération n°2023-08-02 - TRAVAUX : Validation de l'Avant-Projet Définitif du projet d'agrandissement du restaurant scolaire  
*Adoption à la majorité.*  
*Abstentions de René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND*
  
- Délibération n°2023-08-03 - TRAVAUX : Validation de l'Avant-Projet définitif du projet de construction d'un immeuble abritant la pharmacie et des logements  
*Abstentions de René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND*
  
- Délibération n°2023-08-04 - FINANCES : versement aux associations des subventions 2022 non versées  
*Adoption à la majorité*
  
- Délibération n°2023-08-05 - FINANCES : détermination d'une indemnité pour l'occupation temporaire du local du Chaudron  
*Adoption à la majorité*
  
- Délibération n°2023-08-06 - URBANISME : avis du conseil municipal sur le projet de la SAS Couleurs Métha, installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement, sur la commune de Les Avenières Veyrins-Thuellin  
*Adoption à la majorité*